



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

### Date de convocation

16/06/2023

### Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etai(ent) présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### Procurat(ion)s :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### Etai(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_30

Objet : Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents territoriaux.

### Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents territoriaux

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

**VU** le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

**VU** l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

**VU** l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

**VU** la délibération du 18 décembre 2008,

**VU** la délibération du 15 octobre 2015,

Monsieur le Maire propose de retenir le principe d'un remboursement des frais réellement engagés dans la limite de :

<b>Hébergement</b>	70€ max sur présentation de justificatif
<b>Repas</b>	17.50€ max. sur présentation de justificatif

Monsieur le Maire propose un remboursement des frais kilométriques :

<b>Puissance fiscale du véhicule</b>	<b>Jusqu'à 2 000 km</b>	<b>De 2 001 km à 10 000 km</b>	<b>Après 10 000 km</b>
<b>5 cv et moins</b>	<b>0.32 €</b>	<b>0.40 €</b>	<b>0.23 €</b>
<b>6 et 7 cv</b>	<b>0.41 €</b>	<b>0.51 €</b>	<b>0.30 €</b>
<b>8 cv et plus</b>	<b>0.45 €</b>	<b>0.55€</b>	<b>0.32 €</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





Séance du 20/06/2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

**Etaient présents :**

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

**Procuration(s) :**

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

**Etai(ent) absent(s) :**

M. MOUSSAOUI Mohamed

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_38

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (C.A.U.E.65).

## Adhésion au C.A.U.E. 65

Monsieur le Maire explique que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (C.A.U.E. 65) est un organisme associatif, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et investi d'une mission d'intérêt public.

Le C.A.U.E. 65 apporte ses compétences pour permettre de mener à bien les projets d'aménagement. Il constitue un service de proximité, référent pour les collectivités soucieuses de la qualité du cadre de vie.

En adhérant au C.A.U.E. 65, la commune de Maubourguet bénéficie de l'accompagnement personnalisé du C.A.U.E. 65 pour toute démarche de qualité, en amont des projets d'architecture, d'aménagement urbain ou paysager.

Il est consulté pour l'aménagement, l'accessibilité de certaines installations ouvertes au public (IOP) comme le cimetière.

Dans le cadre de l'enrayement du chancre coloré du platane, il peut être force de proposition pour repenser les aménagements urbains, les alignements arbustifs.

Par assemblée générale du 17 avril 2019, le C.A.U.E. 65 a entériné l'instauration d'un barème d'adhésion de 8 strates, en fonction du nombre d'habitants, pour les collectivités. Pour les communes de 2 001 à 4 000 habitants, le montant de la cotisation s'élève à 300€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'adhérer au C.A.U.E. 65,
- De régler la somme de 300 €.
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6558 du Budget Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

### Date de convocation

16/06/2023

### Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### **Etaient présents** :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### **Procuration(s)** :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### **Etai(ent) absent(s)** :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### **Etai(ent) excusé(s)** :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_32

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "SOM section Ball Trap".

### **Subvention exceptionnelle à l'association « SOM section Ball Trap » :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que Le Président du Ball trap maubourguetois a formulé une demande de subvention exceptionnelle afin de mettre en état de bon fonctionnement le système de commande de lancement des plateaux.

Je vous propose, chers collègues, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00€ à l'association Ball Trap Club Maubourguétois.

La dépense sera imputée à l'article 65748 au BP 2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





Séance du 20/06/2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

**Etaient présents** :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

**Procuration(s)** :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

**Etai(ent) absent(s)** :

M. MOUSSAOUI Mohamed

**Etai(ent) excusé(s)** :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

**Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_27**

**Objet : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet.**

**Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (supérieur à 10 %)**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité social territorial (CST) émis le 1<sup>er</sup> juin 2023,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'augmentation de la surface d'entretien des bâtiments communaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Conformément aux dispositions fixées aux articles L.542-2 à L.542-3 du Code Général de la Fonction Publique, il est proposé de supprimer l'emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux créé initialement à temps non complet par délibération du 14 février 2022 pour une durée de 24 heures par semaine, et de créer un emploi de d'agent d'entretien des bâtiments communaux à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le Maire propose donc à l'assemblée,

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,







## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### Etai(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_29

Objet : Décision modificative n°1 - opérations d'ordre

### Décision Modificative n° 1 – Budget communal :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que des modifications de crédits doivent être apportées.

Dans un premier temps, il convient d'ajouter des crédits à l'opération « espace associatif mutualisé ». En effet, les révisions finales du marché ont été importantes (36 153.42€), celles-ci n'ont pas été anticipées en totalité ; il conviendrait d'abonder le crédit de cette opération de **20 000€**.

Dans un second temps, nous devons restituer des cautions à des locataires ayant libéré leurs appartements ; il conviendrait d'abonder le crédit de cet article de **1 600€**.

En parallèle, nous avons eu une recette supérieure à celle prévue en investissement concernant le FCTVA ; nous pouvons équilibrer notre DM par le biais de cet article 10222 : **21 600€**.

Aussi, il convient de modifier les opérations d'ordre de la façon suivante afin d'assurer l'équilibre budgétaire : DF 042 = RI 040, et DI 040 = RF 042.

De ce fait, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses investissement :

203-040 : - 16 201.11

2158-041 : +16 201.11 (transfert frais d'étude)

139158-040 : - 41 002.00

13918-040 : +1 002.00 (correction imputation reprise subvention)

2135-040 : +40 000 (travaux en régie transférés)

Opération 326 (espace associatif) : +20 000

165 +1600€

Recettes investissement :

10222 +21 600€

203-040 - 16 201.11

203-041 : +16 201.11 (transfert frais d'études)

Recettes de fonctionnement

777-042 : - 40 000.00

72-042 : +40 000.00 (travaux en régie transférés)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,







## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

### Date de convocation

16/06/2023

### Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### Etai(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_33

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la classe ULIS - collège Jean Jaurès.

### Attribution d'une subvention exceptionnelle - classe ULIS - collège Jean Jaurès :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que la classe Ulis du collège Jean Jaurès a formulé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de l'organisation d'un voyage éducatif dans le Gers.

Je vous propose, chers collègues, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00€ à la classe ULIS du collège Jean Jaurès.

La dépense sera imputée à l'article 65748 au BP 2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### Etai(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_37

Objet : Convention de partenariat avec "le Club taurin - courses landaises".

### Convention de partenariat avec le Club taurin – courses landaises de Maubourguet :

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'engage à favoriser le développement et la promotion de la course landaise dans la commune.

Monsieur le Maire confie l'organisation du spectacle taurin des fêtes locales au club taurin.

Monsieur le Maire souhaite maintenir cette tradition en proposant d'établir une convention entre la commune et le club taurin en ce qui concerne la répartition de l'organisation et le bilan financier final de la manifestation. En effet, Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de déficit, la municipalité s'engage à le couvrir et, inversement, en cas d'excédent, le bénéfice sera versé à la commune.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par M. LASSALLE Jean-Louis), M. MENJOULOU Yves (représenté par M. GUERRA Henri), M. RENON Pierre (représenté par Mme DUBERTRAND Sylvie)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAUBOURGUET

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### Etai(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_36

Objet : Convention de partenariat avec "les Rencontres de Maubourget".

### Convention de partenariat avec l'association « les Rencontres de Maubourguet » :

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'association des Rencontres de Maubourguet dans le programme des fêtes locales, sans qui le succès serait moindre.

Monsieur le Maire précise également que l'association conserve l'initiative de la programmation sous réserve d'en obtenir l'aval du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'initiative des Rencontres de Maubourguet en proposant d'établir une convention entre la commune et l'association des Rencontres concernant notamment la mise à disposition des locaux, du matériel de certains frais en matière de communication, de fluides.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0)



Pour : Mme BARADAT Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie, M. MENJOULOU Yves (représenté par M. GUERRA Henri), M. RENON Pierre (représenté par Mme DUBERTRAND Sylvie)  
Contre :  
Abstention :  
N'ont pas pris part au vote : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, M. LASSALLE Jean-Louis

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





Séance du 20/06/2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

**Etaient présents :**

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

**Procuration(s) :**

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

**Etai(ent) absent(s) :**

M. MOUSSAOUI Mohamed

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_28

Objet : Mise à jour du tableau des emplois.

## Mise à jour du tableau des emplois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois adopté par la délibération n° DE2022 21 09\_16 du 21 septembre 2022,

### Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Comme vu au précédent point du Conseil Municipal de ce jour, « Modification du temps de travail d'un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux à temps non complet », il est proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents de la Commune, comme joint en annexe pour tenir compte de l'évolution des besoins.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et temps non complet joint à la présente délibération, pour tenir compte de l'évolution des besoins

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

### Date de convocation

16/06/2023

### Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### **Etaient présents** :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### **Procuration(s)** :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### **Etai(ent) absent(s)** :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### **Etai(ent) excusé(s)** :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_31

Objet : Création de tarifs de location - scène couverte mobile.

### **Création tarifs location - scène couverte mobile :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante avoir eu des demandes de location de la scène mobile communale.

Après en avoir avisé notre assureur, il suggère d'établir une convention de mise à disposition lors des éventuelles locations et de créer à cet effet un tarif.

Il est proposé d'appliquer un tarif de location à hauteur de :

- 500 € pour le week-end (du vendredi au lundi),
- 300€ pour une journée,
- De fixer la caution à 1 500€.

Le tarif comprend la livraison et le montage par les services techniques municipaux.

Je vous propose mes chers collègues,

- De créer un tarif de location de 500€ pour le week-end,
- De créer un tarif de location de 300€ pour une journée,
- De fixer la caution à 1 500€.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





Séance du 20/06/2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

**Etaient présents :**

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

**Procuration(s) :**

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

**Etai(ent) absent(s) :**

M. MOUSSAOUI Mohamed

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

**Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_39**

**Objet : Convention portant autorisation de balisage, d'entretien et d'inscription au PDIPR de l'itinéraire équestre "Route des Mousquetaires".**

Monsieur le Maire explique que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, France, Espagne, Italie) et se partage en six itinéraires :

- La Route Royale,
- La Route de Madame d'Artagnan,
- La Route des Cardinaux,
- La Route des Mousquetaires,
- La Route de l'Infante,
- La Route de Pinerolo.

Il s'agit d'un circuit équestre qui est également accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT. Il est actuellement ouvert par tronçons. Le 19 mai 2021, la Route Européenne d'Artagnan a obtenu, à l'unanimité des 35 pays votants, la certification « Itinéraire Culturel Européen ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes Adour-Madiran, il s'agit de l'itinéraire « La Route des Mousquetaires » qui traverse 22 communes avec :

- Un tronçon principal : Castelnau-Rivière-Basse, Hères, Madiran, Soublecause, Hagedet, Lascazères, Villefranque, Sombrun, Lahitte-Toupière, Larreule, Labatut-Figuières, Caixon, Vic-en-Bigorre, Saint-Lézer,
- La variante d'Artagnan : Maubourguet, Lafitole, Artagnan, Camalès, Pujo,
- La variante de Montaner : Montaner, Tarasteix, Oroix.

Considérant la valeur patrimoniale et touristique de ce projet :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 06 avril 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

**Article 1** : de l'autoriser à signer la convention avec la Communauté de Communes Adour-Madiran et tout document afférent à la réalisation dudit projet,

**Article 2** : d'autoriser la Communauté de Communes Adour-Madiran de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « La route des Mousquetaires » traversant la commune de Maubourguet,

**Article 3** : d'autoriser la Communauté de Communes Adour-Madiran à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe,

**Article 4** : de pouvoir entretenir l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

16/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### Etai(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_34

Objet : Convention d'utilisation de la piscine municipale - cours de natation à titre privé.

### Convention d'utilisation de la piscine – cours de natation à titre privé

Monsieur le Maire rappelle qu'en complément des activités organisées au sein de la piscine municipale de Maubourguet et en raison de l'intérêt pédagogique qui en découle, la commune de Maubourguet est favorable à la mise en œuvre de leçons de natation particulières à caractère privé par le maître-nageur sauveteur.

**Considérant** que la commune de Maubourguet possède une installation sportive destinée à l'apprentissage et la pratique de la natation ;

**Considérant** que l'apprentissage du « savoir nager » par quelques moyens que ce soit est une activité qui revêt un caractère d'intérêt général ;

Afin de promouvoir et développer cette activité sportive, la Commune est favorable, par convention, à la mise à disposition de cet équipement au M.N.S pour lui permettre de proposer des activités d'apprentissage et de perfectionnement de la natation.



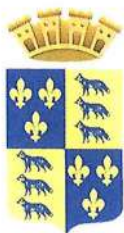
Monsieur le Maire propose de fixer à 200€ le montant de la mise à disposition de la structure pour la période estivale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

### Date de convocation

16/06/2023

### Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

### Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

### Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves donne pouvoir à M. GUERRA Henri, M. RENON Pierre donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

### Etai(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Mohamed

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUSSAU Sylvain, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MENJOULOU Yves, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBERTRAND Christine

Numéro interne de l'acte : DE\_2023\_35

Objet : Convention d'utilisation de la piscine municipale - SOM Natation

### Convention d'utilisation de la piscine – SOM Natation :

Monsieur le Maire rappelle qu'en complément des activités organisées au sein de la piscine municipale de Maubourguet et en raison de l'intérêt pédagogique qui en découle, la commune de Maubourguet est favorable à la mise en œuvre d'activités nautiques encadrées par un (ou deux suivant la fréquentation) maître-nageur sauveteur.

La commune a émis un avis favorable à la mise en place de créneaux pour dispenser ces différents cours.

**Considérant** que la commune de Maubourguet possède une installation sportive destinée à la pratique d'activités nautiques ;

**Vu** la demande du président du SOM natation de pouvoir bénéficier de l'équipement de la piscine pour permettre des activités nautiques telles que l'aquagym.

Afin de promouvoir et développer cette activité sportive, la Commune soutient cette initiative et souhaite par convention, mettre cet équipement à la disposition du SOM natation.

Le Maire propose au SOM de tenir un registre nominatif des membres présents hors ouverture au public et de reverser à la collectivité une participation équivalente au montant du droit d'entrée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAUBOURGUET  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

